



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 octobre 2016 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Jean-Jacques Duquesne, Président
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Karen Reymond-Dorsay et Brigitte Schneider-Bidaux conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusées :** Mmes Sabine Latour et Christine Tomassi

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment de M. Alexandre Odier, nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016
3. Communications du Bureau de Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Présentation du projet de budget pour 2017
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis-clos : Information de la Mairie

Le Président, M. Duquesne, ouvre la séance à 20 h 00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à ses adjoints, aux conseillers et conseillères municipaux, au secrétaire général, à la secrétaire générale adjointe, au procès-verbaliste et au public. Il prie d'excuser l'absence de Mmes Latour et Tomassi.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, il passe au point 1.

1. Prestation de serment de M. Alexandre Odier, nouveau conseiller municipal

Le Président annonce être en possession de la lettre du Service des votations et des élections confirmant qu'il est possible de faire prêter serment à M. Odier.

Le Président demande à l'assemblée de se lever.

Il donne lecture du texte du serment et demande à M. Odier de lever la main droite et de dire « Je le jure » ou « Je le promets » :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Odier prête serment en prononçant les mots : « Je le promets ».

L'assemblée applaudit et le Président félicite M. Odier.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016

Le Président demande si le procès-verbal fait l'objet de remarques.

Mme Reymond-Dorsay signale une faute d'impression au point 5.2 : « Révision des statuts de la Fondation intercommunale ».

Le procès-verbal ainsi amendé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son rédacteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président n'a aucune communication de la part du Bureau du Conseil.

4. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

En préambule, M. Lavorel félicite M. Alexandre Odier, « Roi de Veyrier », de son entrée au Conseil municipal de Troinex. En effet, M. Odier a été élu récemment Roi du tir 2016, ceci alors qu'un autre Troinésien, M. Thomas Wullschleger, s'était déjà illustré en 2015. Cependant, il s'agit de la première fois que le Roi du tir de Veyrier siège autour de la table de ce Conseil. M. le Maire fait part des agréables moments partagés, au retour de la Vogue, lors de la cérémonie intronisant le nouveau Roi.

1) Vitrail du 200e

M. Lavorel a le plaisir de présenter le projet de « vitrail du 200^e » qui a gagné le concours organisé dernièrement. Le projet ayant obtenu le 1er prix du jury (à l'unanimité) est celui de Mme Françoise Bolli. M. Lavorel enjoint l'assemblée à ne pas prendre de photo du projet afin de conserver un effet de surprise le 20 mai 2017. Il dévoile le projet à l'assemblée. Il mentionne des détails techniques et des proportions à mettre encore au point, de sorte qu'aucune promesse ne peut encore être faite quant à la réalisation dudit projet.

2) Pollutions de cours d'eau et information des autorités communales

Suite aux dernières pollutions de la Drize qui ont eu lieu ce printemps et cet été, pollutions dont la Mairie avait eu connaissance soit pas la presse, soit par des conseillers municipaux ou des habitants, M. Lavorel indique que la Mairie est intervenue auprès du Département de l'environnement pour demander que les autorités communales soient rapidement et systématiquement informées lors de tels événements.

M. Lavorel fait lecture du courrier reçu le 6 septembre de M. Gilles Mulhauser, Directeur général de la Direction générale de l'eau :

« Monsieur Le Maire,

Votre courrier du 29 août, adressé à M. Barthassat, m'a été transmis afin que je puisse vous renseigner sur les problèmes que vous avez évoqués et dont nous sommes conscients.

En effet, et vous me le rappelez, votre commune a déjà eu l'occasion de se plaindre du manque d'information qui lui était communiquée dans les cas de pollution sur son territoire. Jusque-là, les procédures appliquées par la police de l'eau prévoyaient qu'une information vous soit faite dans le cas où le responsable de la pollution était identifié. Pour les épisodes de cet été parus dans la presse, ce n'était pas le cas. Toutefois, je peux vous informer que, suite à la réorganisation des services en charge de la politique de l'eau, de la nature et de l'agriculture, cette problématique ancienne a refait surface et j'ai décidé d'en faire une priorité.

Ainsi, je vous informe que M. Miguel Lopes, chef du secteur Protection des eaux, prendra sous 15 jours contact avec l'administration afin de définir avec vous un processus d'information vous permettant d'être pleinement informé de ces événements. Je me tiens également à votre disposition pour discuter plus en détail de ce sujet.

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, M. Le Maire, à l'expression de mes sincères salutations »

M. Lavorel indique que le chef du secteur « Protection des eaux » a ensuite pris contact avec M. Niederhauser et la procédure suivante a été mise en place :

- La Mairie sera informée de toute intervention effectuée par le secteur « Protection des eaux » sur le territoire de notre commune.
- La communication de l'intervention se fera par l'envoi d'un e-mail.
- M. Lopes et ses collaborateurs/trices seront à disposition pour tous renseignements complémentaires concernant les événements annoncés ou pour toutes autres questions.

Enfin, M. Lavorel signale que le service des eaux a rappelé que si une pollution d'un cours d'eau est constatée, il faut toujours et en priorité alerter le SIS via le numéro 118.

3) Passage pour piétons de la route de Troinex, à la hauteur du giratoire de Batelle

M. Lavorel rappelle à l'Assemblée le problème de la dangerosité de ce passage pour piétons qui avait été constatée par Mme Schneider-Bidaux et que la Mairie avait signalée à la Direction générale de la mobilité (DGT).

Le 27 septembre dernier, la DGT a informés qu'elle avait décidé de fermer provisoirement ce passage, en attendant de mettre au point et de réaliser un projet permettant de sécuriser ce secteur.

M. Lavorel mentionne que, depuis quelques semaines, des barrières empêchent d'utiliser ce passage pour piétons. Il précise que la Mairie n'a pas connaissance du délai prévu pour la réalisation des aménagements.

4) Aide humanitaire versée par les communes

M. Lavorel évoque un article, paru le 5 octobre dernier dans la Tribune de Genève, concernant les contributions versées par les communes en faveur de l'aide humanitaire à l'étranger.

La journaliste reprenait les chiffres de la Fédération genevoise de coopération (FGC), qui indiquent que Troinex consacrait en 2015 le 0,49% de son budget à l'aide à des projets de solidarité internationale.

M. Lavorel relève que le montant attribué par la commune est en réalité plus élevé puisqu'il s'élevait à 0,60% en 2015, à 0,65% en 2016 et que l'objectif est d'atteindre le 0,70% en 2017.

La différence s'explique par le fait que le budget comprend les comptes des immeubles locatifs, ce qui n'est pas le cas de la plupart des autres communes genevoises et ce qui ne devrait pas être pris en compte dans cette statistique.

La Mairie a écrit à la Tribune et à la FGC pour leur demander de tenir compte de cette particularité et de vérifier les chiffres qu'ils publient.

Communications de M. Lionel Courbat, Adjoint :

5) Festival Assemblage'S

M. Courbat félicite très vivement les organisateurs de la 5^{ème} édition du Festival Assemblage'S,

manifestation qui, à nouveau, a rencontré un immense succès. Durant les 4 jours du festival, les spectacles et concerts ont pratiquement tous eu lieu à guichets fermés et ont ravi les spectateurs. Le programme proposé était à nouveau de très grande qualité et varié et cette manifestation est devenue un événement connu et apprécié bien au-delà des frontières communales.

La Mairie adresse donc ses vifs remerciements et ses félicitations à M. Patrick Hess, directeur du Festival, à son comité et aux nombreux bénévoles sans lesquels un événement de cette importance ne pourrait pas avoir lieu.

M. Courbat souhaite par ailleurs remercier le personnel communal qui prend également une grande part à l'organisation et à la bonne marche de ce festival, en fournissant une aide importante en particulier avant la manifestation. Il mentionne notamment M. Begdush Hadraj, qui est fortement mis à contribution avant, pendant et après le festival, ainsi qu'à tout le personnel du secrétariat et de la voirie.

Il invite les membres du Conseil à réserver d'ores et déjà les dates des 5 au 8 octobre 2017 pour la prochaine édition de ce festival.

6) Marché Campagnard

Ce marché s'est à nouveau très bien déroulé, grâce à la participation de nombreux bénévoles (conseillers et conseillères municipaux/pales, membres de l'amicale des pompiers, membres de l'APE, etc.) et au travail du personnel communal.

Les stands étaient variés et bien achalandés et plusieurs « marchands » ont fait part de leur satisfaction à la fin du marché.

M. Courbat relève par ailleurs que la Mairie a eu le plaisir de distribuer les prix aux élèves de l'école dont les ballons ont été retrouvés le plus loin de Troinex, suite au lâcher de ballons de la fête des Promotions. Il remercie, au nom de la Mairie, remercie toutes les personnes qui, par leur aide et leur présence, ont contribué au bon déroulement de cette manifestation.

En réponse à une question de Mme Reymond-Dorsay, M. Truan indique que le premier ballon est arrivé en Autriche, à une distance de 1'000 km, le deuxième a atteint une distance de 500 km et le troisième est arrivé jusqu'au Tessin.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

7) Aide des migrants à Genève et à Troinex

M. Truan communique différentes informations concernant l'aide aux migrants apportée soit par la commune, soit par d'autres personnes ou institutions à Troinex.

Famille Rahimi :

M. Truan rappelle que cette famille afghane a habité quelques mois dans un logement de l'ancienne « Maison Grise » à la route de Bossey. Cette famille séjourne depuis le mois d'avril dans un appartement mis à disposition par l'Hospice général à Châtelaine, mais la Mairie s'était engagée à continuer à l'aider en cas de besoin.

M. et Mme Rahimi ayant indiqué qu'un lave-linge, un aspirateur et une télévision leur seraient utiles, la Mairie a pu leur fournir ce matériel, non sans peine toutefois pour des questions de difficultés de communication avec l'Hospice général. La famille Rahimi possède ce matériel depuis quelques semaines et en est très contente. M. Truan fait circuler une photo de la famille (les parents, leurs deux garçons et leur petite fille née au mois d'août) devant la TV ainsi qu'un dessin réalisé par un des garçons pour remercier la commune.

Arrivée de migrants à Troinex :

La paroisse catholique de Troinex a décidé de mettre à disposition l'appartement de la cure pour accueillir des migrants et elle a informé récemment la Mairie de l'arrivée de deux femmes migrantes d'origine érythréenne dans ce logement. M. Truan donne lecture des informations communiquées par M. Stéphane Esposito, président du Conseil de paroisse, informations qui paraîtront dans le prochain journal « Troinex.ch » qui sera distribué à la fin du mois.

Aide à l'accueil et à l'intégration des migrants :

Toujours dans le but d'aider les migrants qui arrivent à Genève, la Mairie a versé la somme de CHF

6'000.- à l'Hospice général pour financer partiellement un poste de coordinateur/trice en faveur de l'intégration des migrants dans notre canton.

Comme constaté à différentes occasions, l'Hospice général manque de moyens pour faire face à l'arrivée de réfugiés et pour organiser et coordonner leur intégration. Cette participation financière est certainement la meilleure aide que la commune peut apporter pour le moment, ce qui explique aussi que dans le projet de budget 2017 qui sera présenté tout à l'heure, une somme de CHF 10'000.- pour un deuxième versement à faire l'année prochaine est proposé par la Mairie.

M. Truan donne encore lecture de quelques extraits de la lettre de remerciement que l'Hospice général a adressé à la commune.

Don à la Chaîne du Bonheur :

Toujours dans le domaine de l'aide humanitaire, M. Truan informe que la Mairie a versé une somme de CHF 8'000.- à la Chaîne du Bonheur en faveur des victimes de l'ouragan « Matthew » qui a fait de terribles dégâts en Haïti.

8) Sécurité

Lundi 10 octobre, la Mairie avait organisé une soirée sur le thème de la sécurité. Trente-deux personnes y ont participé. Des représentants de la police cantonale et les APM de Veyrier étaient présents pour expliquer en quoi consistent leurs activités et pour répondre aux questions du public.

La Mairie en a profité pour relancer le réseau de « prévention solidaire » et a pu ainsi accueillir deux nouveaux référents, ce qui donne un total de quatre référents. Quatre secteurs vont donc être activés ou réactivés prochainement. Le mode de fonctionnement de ce réseau va être discuté avec ces référents lors d'une rencontre qui aura lieu prochainement. De nouvelles informations seront ensuite communiquées aux habitants des secteurs concernés.

Le Président remercie l'Exécutif pour ses communications.

Concernant le sujet « accueil des migrants dans la commune », Mme Schneider-Bidaux demande si des personnes habitent encore à l'ancienne « Maison Grise » et si la Mairie dispose d'informations à ce sujet.

M. Lavorel indique qu'à sa connaissance, deux femmes y sont logées par l'Hospice général (information qu'il tient du propriétaire du bâtiment), mais ces femmes ne sont pas des migrantes.

Le Président passe au point suivant et cède la parole à M. Truan pour la présentation du projet de budget 2017.

5. Présentation du projet de Budget 2017

M. Truan présente les projets de Budget de fonctionnement et de Plan des investissements pour 2017.

Le projet de budget de fonctionnement 2017 se présente comme suit :

	Projet Budget 2017	<i>Budget 2016</i>	<i>Ecarts 2016- 2017</i>	<i>Comptes 2015</i>
	CHF	CHF	CHF	CHF
Revenus	10'457'205	8'783'800	1'673'405	9'868'222
Charges	10'422'847	8'776'980	1'645'867	9'066'452
Résultat	34'358	6'820	27'538	801'770

M. l'Adjoint cite ensuite quelques extraits du document de présentation des comptes qui a été envoyé aux conseillers municipaux (voir annexe).

M. Truan conclut en précisant qu'il est à disposition pour tous renseignements complémentaires et en rappelant que ces projets de budget et de plan des investissements seront examinés par la commission des finances le **lundi 31 octobre prochain à 18h30.**

6. Propositions individuelles et questions

Commissions : M. Duquesne mentionne quelques « rocades » au niveau des commissions suite à l'entrée en fonction de M. Odier (*ndlr : tient compte des informations complémentaires fournies le lendemain de la séance par M. Duquesne*) :

- Mme Reymond-Dorsay remplace M. Forestier à la commission « finances et sécurité ».
- M. Odier remplace M. Forestier à la commission « travaux et bâtiments » et prend la présidence de cette commission.
- M. Odier remplace M. Forestier à la commission « urbanisme et environnement » et M. Lavergnat prend la vice-présidence de cette commission.

Sécurité : Concernant la Motion M30 du 27 novembre 2015, Mme Reymond-Dorsay rappelle que son groupe avait demandé la pose d'un miroir au carrefour du chemin Jacques-Ormond et de la route de Pierre-Grand. Mme Reymond-Dorsay fait également état de doléances et de craintes exprimées par plusieurs communiens. Elle relève que la DGT n'a pas accepté cette demande de miroir et elle souhaite savoir si d'autres façons de procéder ou d'autres mesures sont envisageables pour améliorer la sécurité à ce carrefour : elle pense par exemple à une limitation de vitesse à 30 km/h (bien qu'il s'agisse d'une route cantonale) ou à l'installation de l'indicateur de vitesse de la commune afin de sensibiliser les automobilistes à leur vitesse.

M. Lavorel indique que cette demande a été formulée plusieurs fois à la DGT qui a toujours refusé. Il relève que la DGT craint beaucoup ces miroirs qui peuvent être trompeurs ou détourner l'attention des conducteurs. Il est par contre d'accord de placer à nouveau l'indicateur de vitesse cité par Mme Reymond-Dorsay, indicateur qui a déjà été mis à cet endroit à différentes reprises par le passé.

Indicateur de vitesse : Mme Schneider-Bidaux souhaite savoir si un rapport des données relevées par l'indicateur de vitesse (nombre de véhicules, vitesses constatées, etc.) pourra être présenté lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

M. Lavorel répond par l'affirmative, mais il estime qu'un tel compte-rendu devrait être plutôt présenté dans le cadre d'une commission. A la demande de Mme Schneider-Bidaux, des informations seront également fournies pour la circulation sur les chemins qui ont été réaménagés récemment.

Travaux d'aménagements des chemins : M. Jordi considère que la signalisation indiquant la vitesse sur le chemin Jacques-Ormond, en haut du chemin de Saussac, sont trop petits. Il fait remarquer que de nombreux automobilistes oublient que la vitesse est limitée à 30 km/h. Il souhaite que la limitation en vigueur dans tout le village soit rappelée plus souvent à différents endroits, en particulier au centre de la commune.

Par ailleurs, M. Jordi souhaite savoir si la hauteur du seuil de ralentissement situé sur le chemin de Saussac, avant la sortie sur la route d'Annecy, sera augmentée. Il estime que ce seuil ne sert à rien et que sa faible hauteur, qui ne correspond pas aux plans, incite les automobilistes à accélérer à partir du carrefour avec le ch. du Claiset.

M. Lavorel se dit satisfait et soulagé que les aménagements des chemins soient enfin terminés. Il indique qu'une évaluation de la situation aura lieu après une année. Suite à cette évaluation, des modifications pourront être faites. Dans l'intervalle, une vérification pourra être menée en ce qui concerne la hauteur du seuil dont parle M. Jordi. M. le Maire indique par ailleurs qu'il a eu des retours positifs d'habitants saluant la fin des travaux et les résultats en termes de diminution du bruit et d'esthétique.

M. Jordi demande si le contrôle de l'efficacité des mesures est effectué par l'État ou la commune.

M. Lavorel indique que la commune est chargée de ce contrôle. Un rapport rendra compte de l'efficacité des mesures et des éventuelles mesures complémentaires seront discutées.

En réponses aux remarques précédentes, M. Truan dit déplorer autant que les intervenants le non-respect de la signalisation. Il estime qu'il est difficile de ne pas remarquer cette signalisation et qu'il revient à chacun de la respecter, la police n'étant pas en mesure de réprimer toutes les infractions des usagers de la route. M. Truan donne l'exemple d'une discussion s'étant déroulée dans le cadre de la soirée sur la sécurité et ayant porté sur le « stop » du chemin de Lullin, avant la route de Troinex, stop qui n'est souvent pas respecté par les automobilistes et se situe devant un passage piétons. Les APM sont intervenus au cours des jours suivants et ont constaté que même leur présence n'empêchait pas

de nombreux automobilistes de passer le stop sans s'arrêter. M. Truan estime que cet exemple illustre les limites des mesures prises pour faire respecter la signalisation.

M. Jordi revient tout de même sur sa première remarque, qui portait sur le rappel de la limitation de vitesse de 30 km/h au sein du périmètre concerné.

M. Lavorel assure que la situation sera améliorée en fonction des observations faites et en profite pour saluer la réactivité et le travail de prévention des APM de Veyrier. Ces derniers vont d'ailleurs mener une opération similaire, à la demande de M. Gérard Murith, près du petit giratoire du chemin Lullin/chemin de la Fondelle posant des problèmes de sécurité pour les écoliers. M. Lavorel indique que des APM se rendront sur place le mardi et le jeudi dans la matinée. Ils feront ensuite un retour à la Mairie.

Potelet au chemin de Roday et arrêt de bus « Saussac » : Mme Hirsch évoque un e-mail envoyé par Mme Tomassi concernant un potelet prévu au croisement entre les chemins de Roday et Lullin. Elle indique que ce potelet pose des problèmes de circulation, notamment lorsque 2 ou 3 voitures se retrouvent en même temps à ce carrefour. Elle suggère de renoncer à installer ce potelet.

Rebondissant sur ces propos, M. Calame se réfère à trois potelets situés chemin de Saussac, juste avant l'arrêt de bus « Saussac ». Selon lui, ces potelets empêchent l'accès des poussettes au bus. Il demande à la Mairie si elle se contentera de l'installation de ces poteaux pour assurer la sécurité à cet arrêt ou si elle compte introduire des mesures plus effectives (trottoir, passage piéton, arrêt surélevé, arrêt déplacé, etc.). Il concède que ces poteaux augmentent la sécurité, mais estime que cela n'est pas suffisant.

M. Lavorel indique qu'il passe devant cet arrêt quotidiennement et que les potelets constituent une bonne amélioration, notamment pour la sécurité des jeunes. D'autres mesures n'ayant pas été prévues, le Conseil municipal est libre de faire une demande en ce sens, mais M. Lavorel fait remarquer qu'il n'est pas facile de trouver une solution pour améliorer la sécurité à cet endroit.

M. Calame considère que ces potelets constituent une « fausse bonne idée », car les usagers attendent le bus derrière les poteaux au lieu de le faire dans l'arrêt de bus. Dans le cas où une voiture percuterait les potelets, les piétons placés derrière seraient directement menacés, ce d'autant plus que les automobilistes roulent vite à cet endroit.

M. Lavorel fait remarquer que les voitures n'atteignent pas une vitesse de 60 km/h à cet endroit, mais il n'est pas opposé à reparler de cette question en commission, de même que d'autres problèmes qui pourraient être constatés sur d'autres routes.

Marché campagnard : Mme Bernardet fait part de sa satisfaction à l'égard du marché campagnard et en particulier de « l'extension » du stand de légumes par la mise en place de mange-debout, suite à la motion du groupe PLR. Malgré les inquiétudes de nombreuses personnes, cette extension s'est mise en place naturellement, dans une agréable atmosphère de rencontre, pendant que certains conseillers vendaient les légumes. Mme Bernardet souhaite que cette formule soit conservée pour le prochain marché.

M. Jordi relève qu'il serait utile de placer un panneau indiquant que le stand de légumes est tenu par les conseillers municipaux. Mme Reymond-Dorsay précise que le tout ménage le mentionnait, mais M. Jordi fait remarquer que beaucoup de personnes ne le savent pas et que cette information devrait être mieux indiquée.

Par ailleurs, se référant à une remarque de M. Botbol d'indiquer quelle association bénéficie des recettes de la vente de légumes, Mme Bernardet signale que cette information était très visible.

La parole n'étant plus demandée, le Président prononce le huis-clos à 20h50 et demande au public de quitter la salle.

7. Huis-clos : information de la Mairie

Au terme du sujet traité à huis-clos, le Président lève la séance à 21h05.

Le Président :

Le secrétaire :

M. Jean-Jacques Duquesne

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Annexe : présentation du projet de budget 2017



Présentation du projet de Budget 2017

Conseil municipal du 17 octobre 2016

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'avantage de vous présenter ci-après les projets de Budget de fonctionnement et de Plan des investissements pour 2017.

2017 est une année particulière qui se distingue, d'une part, par les dépenses liées aux manifestations du bicentenaire et, d'autre part, par l'arrivée et l'installation de nouveaux habitants dans les immeubles « Les Saussac », ainsi que par l'inscription dans les comptes du gain comptable lié à la vente des appartements en PPE.

Le budget 2017 est par ailleurs le dernier à être établi selon le plan comptable actuel puisque le nouveau modèle comptable (MCH2) sera appliqué par toutes les communes genevoises lors de l'établissement du budget 2018. Ainsi, le processus entamé depuis 2015 se poursuit cette année encore avec quelques nouveaux comptes impliquant le reclassement de certaines dépenses.

Les principales nouveautés pour 2017 sont les suivantes :

- Création d'une fonction séparée pour le service de piquet SP Troinex-Veyrier (1401)
- Les frais d'entretien liés aux appartements de fonction ont été séparés des frais des bâtiments pour l'école et les routes communales (fonctions 21 et 62).

Les reclassements et modifications de comptes dans le projet de budget 2017 sont indiqués avec la mention « MCH2 » dans la colonne « commentaires ».

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget de fonctionnement 2017 se présente comme suit :

	Projet Budget 2017	<i>Budget 2016</i>	<i>Ecart 2016-2017</i>	<i>Comptes 2015</i>
	CHF	CHF	CHF	CHF
Revenus	10'457'205	8'783'800	1'673'405	9'868'222
Charges	10'422'847	8'776'980	1'645'867	9'066'452
Résultat	34'358	6'820	27'538	801'770

L'augmentation des recettes de CHF 1'673'405 est due essentiellement au gain comptable sur la vente des appartements en PPE « Les Saussac », ainsi qu'aux loyers des nouveaux immeubles locatifs. Les recettes fiscales ont par contre diminué par rapport à 2016.

L'augmentation des charges en 2017 s'explique principalement par :

- l'augmentation des charges des immeubles locatifs suite à la mise en location des deux nouveaux immeubles locatifs des Saussac (ch. Lullin 26 à 28A) ;
- les dépenses liées aux manifestations du bicentenaire ;
- l'augmentation des charges fiscales (voir ci-après) ;

- la comptabilisation d'amortissements complémentaires (voir ci-après).

90 Recettes et charges fiscales

L'estimation des recettes et des charges fiscales pour 2017 est la suivante :

	Projet Budget 2017	Budget 2016	<i>Ecart</i> 2016-2017	Comptes 2015
	CHF	CHF	<i>CHF</i>	CHF
Recettes fiscales	6'305'000	6'835'500	-530'500	7'868'825
Charges fiscales	816'171	639'990	176'181	1'344'323

Recettes fiscales

La diminution des recettes fiscales estimées par le département des finances (DF) pour 2017, par rapport à 2016, s'explique essentiellement par la baisse de notre taux de part privilégiée qui passera à environ 58% en 2017, contre 63% en 2016, ainsi que par des perspectives de croissance pessimistes. Les estimations des recettes 2016 ont également été revues à la baisse et seront probablement inférieures aux montants inscrits dans le budget 2016.

Pour mémoire, la part privilégiée indique la part d'impôts revenant à la commune de domicile - le solde étant attribué à la commune de travail - et dépend de notre indice général de capacité financière, soit la moyenne des indices de capacité financière annuels de 2013 à 2015. Depuis 2016, notre capacité financière continue d'augmenter en raison de nos bons résultats, avec pour effet une diminution de notre part privilégiée (et donc une part moins importante d'impôts pour notre commune).

Par prudence, nous n'avons pas tenu compte de l'impact sur les recettes fiscales de l'arrivée de nouveaux habitants sur notre commune. Il est par ailleurs difficile d'estimer maintenant le montant de l'impôt qui sera généré par ces nouveaux contribuables.

Vous trouverez dans les documents annexés au budget un tableau présentant de manière plus détaillée l'estimation des recettes fiscales des personnes physiques pour 2017, ainsi que leur évolution depuis 2012.

Part aux recettes du fonds de péréquation intercommunale des personnes morales (9000.4080)

Pour rappel, ce fonds est alimenté par 20% des impôts encaissés sur les entreprises genevoises et est redistribué en fonction de la capacité financière de chaque commune. Notre part est estimée à CHF 340'000 pour 2017 (2016 : CHF 365'500).

Charges fiscales :

Péréquation financière intercommunale (9000.3410)

Dans le cadre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale (PFI), en 2017 nous devons verser un montant de **CHF 316'171** (2016 : CHF 229'990).

Pour rappel, la PFI poursuit les 3 buts suivants :

1. Renforcer les ressources des communes à faible capacité financière.
2. Encourager le développement de l'intercommunalité en alimentant un fonds destiné à financer les projets à caractère intercommunal.
3. Encourager les projets dans le domaine de la petite enfance (crèches en particulier).

Les contributions 2017 versées par les communes les plus « riches » et les contributions reçues par les communes les plus « pauvres » sont fixées selon les critères définis par la loi et se

calculent sur la base des comptes communaux bouclés deux ans plus tôt, soit les comptes de l'année 2015 pour le budget 2017.

Provisions pour pertes sur créances

En 2017, nous prévoyons d'augmenter le taux de couverture du risque sur les créances à 60% (2016 : 55%).

Amortissements complémentaires

Le revenu exceptionnel qui sera enregistré dans nos comptes en 2017 grâce à la vente des appartements en PPE nous donne l'opportunité d'amortir complètement certains postes du patrimoine administratif. Ces amortissements complémentaires se montent au total à CHF 341'668 (nature 3220) et vont permettre une réduction de la charge d'amortissements des trois prochaines années. Vous trouverez les chiffres détaillés sur le tableau « Projections des amortissements 2017-2021 ».

Autres dépenses et revenus de fonctionnement

Nous vous donnons ci-après quelques explications ou informations concernant certains éléments du budget.

01 Conseil municipal

Suite à la proposition de résolution R14 soumise au Conseil municipal et débattue lors de la commission des finances du 28 septembre dernier, les indemnités des conseillers ont été majorées de CHF 150.- par année. Elles se monteront en 2017 à CHF 2'550 (2016 : CHF 2'400).

05 Administration générale

Traitements du personnel

Les augmentations prévues en 2017 au poste « traitements du personnel » dans les différentes fonctions résultent principalement des dispositions statutaires.

Journal communal

Depuis octobre 2016, nous avons externalisé la mise en page du journal de la commune car la charge de travail devenait trop importante, ce qui augmente un peu les coûts de publications.

Honoraires des conseillers externes

Nous prévoyons de renouveler nos polices d'assurances en 2017 et nous avons mandaté des conseillers externes pour l'organisation et le suivi des appels d'offres.

0809 Salle des fêtes et du sport

Entretien de la chaudière à bois

La remise en fonction de la chaudière à bois nécessite quelques réfections, dont une bonne partie ont été réalisées en 2016. Selon le devis de l'entreprise en charge de son entretien, le coût de fonctionnement annuel se montera à CHF 48'000. Ce montant est réparti entre les 3 bâtiments desservis par la chaudière, soit l'école, l'immeuble au ch. Dusonchet 1-3-5 et la salle des fêtes. Les budgets ont été adaptés en conséquence.

Revenu des locations

Les grandes locations de la salle à des tiers seront limitées au minimum en 2017, afin de laisser la place pour les diverses manifestations du bicentenaire.

09 Autres charges et revenus

Frais de la soirée communale

A l'occasion du bicentenaire, nous proposons que pour remercier toutes les personnes qui travaillent d'une manière ou d'une autre pour la commune, le repas de fin d'année soit organisé à l'extérieur, dans un lieu à déterminer.

11 Police municipale

Dans le cadre du partenariat avec la commune de Veyrier, nous envisageons d'augmenter les heures de présence des APM de Veyrier en 2017.

21 Enseignement et formation

Suite à l'engagement en 2016 d'une nouvelle concierge pour l'école et à la réorganisation des tâches entre les différents responsables des bâtiments, les charges du personnel de l'école ont diminué en 2017. Rappelons cependant que tant à l'école et qu'à la salle des fêtes, une partie des nettoyages sont effectués par une entreprise.

30 Manifestations du bicentenaire

Le budget des différentes manifestations et actions liées au bicentenaire de la commune a été estimé à CHF 210'000 ; il a été approuvé par le Comité du bicentenaire et présenté à la commission des finances, qui l'a préavisé favorablement.

Par ailleurs, nous souhaitons acheter de nouveaux panneaux d'exposition, ceux que nous possédons étant très vieux (ils nous avaient été offerts par la ville de Carouge) et pas pratiques et monter et démonter. Cet achat ne concerne cependant pas directement les festivités du bicentenaire.

33 Parc et promenades

Le poste « entretien immeuble par des tiers » comprend une provision de CHF 50'000 pour les travaux d'aménagement du « parc Malbine » qu'il est prévu de réaliser dans une partie du parc de la Mairie. Un montant de CHF 25'000 est par ailleurs prévu pour l'aménagement de la parcelle acquise récemment au chemin des Bis-de-Troinex.

5 Fonds de régulation : compensation canton/commune

Le fonds de régulation est un système de compensation financière qui permet d'assurer la neutralité financière des transferts de tâches entre les communes et le canton, selon la loi-cadre adoptée en 2015.

Cette régulation se fait grâce à des contributions à recevoir ou à verser au canton, qui permettent de compenser l'augmentation de coûts générée par une nouvelle tâche par une recette équivalente, ou au contraire de compenser la disparition d'une charge par une dépense équivalente.

En 2017, les premières tâches transférées sont les suivantes :

- Le GIAP devient une compétence exclusivement communale. La participation cantonale de 10% disparaît.
- Aide sociale : les remises de paiement des cotisations AVS seront exclusivement à la charge du canton (jusqu'en 2016 le 50% était refacturé aux communes).
- Les frais de locaux des IMAD, hospice général et foyers de jour seront assumés entièrement par le canton.

54 Institutions pour la jeunesse

GIAP

L'augmentation de notre participation aux frais du GIAP est compensée par une contribution à recevoir du canton de CHF 26'906, enregistrée comme recette sous la rubrique 5400.440 (voir commentaires ci-dessus – Fonds de régulation), afin d'assurer la neutralité du transfert de tâche.

Garderie Gaspard & Trottinette

Comme cela a été expliqué à la commission des finances, afin de pouvoir augmenter le nombre de places d'accueil de 30% (soit de 18 à 24 enfants), il a été prévu de créer un 3^{ème} poste d'éducatrice. Il faut donc prévoir une augmentation de la subvention versée par la commune en 2017.

58 Aide sociale

Aide en matière d'asile et réfugiés

Nous prévoyons une contribution de CHF 10'000 en faveur de l'Hospice général pour l'aide aux réfugiés, ainsi que l'attribution d'allocations sociales qui seront directement versées aux familles de réfugiés accueillies dans notre commune.

Aide humanitaire à l'étranger

Depuis plusieurs années, nous nous efforçons d'atteindre l'objectif fixé au canton d'allouer au moins le 0.7% des dépenses de fonctionnement à la solidarité internationale. En 2015, nous avons prévu un budget pour l'aide humanitaire correspondant à 0.6% de nos dépenses de fonctionnement (hors charges des immeubles locatifs) et en 2016 ce taux est passé à 0,65%. En 2017 nous prévoyons d'atteindre le 0.68% de nos charges, après déduction des dépenses liées aux immeubles du PF et des dépenses extraordinaires (bicentenaire et amortissements complémentaires).

Pour information, les statistiques officielles se basent sur la totalité des charges de fonctionnement et ne tiennent pas compte du fait que certaines communes, comme Troinex, incluent les charges des immeubles du patrimoine financier dans leurs comptes.

62 Routes communales

La Mairie propose de renoncer au projet d'aménagement de la route de Moillebin, pour lequel un crédit de CHF 1'700'000.- a été voté en 2011. En effet, différé à plusieurs reprises, ce projet a été partiellement remplacé par les travaux réalisés récemment dans le cadre des mesures de modération du trafic mises en place sur l'ensemble de la commune. Nous avons donc budgété l'amortissement total des frais d'étude de ce projet pour un montant de CHF 184'800.

72 Traitement des déchets

La collaboration avec l'association Partage pour la récupération des déchets de cuisine est en phase de s'élargir à l'ensemble de la commune. Les frais de levées étant déjà estimés sur cette base en 2016, le budget 2017 reste identique.

Par ailleurs, grâce au tri des déchets de cuisine, les quantités d'ordures ménagères par habitant baisseront légèrement, mais ceci sera en partie compensé par l'arrivée de nouveaux habitants en 2017.

95 Immeubles du patrimoine financier

Les montants inscrits tant aux charges qu'aux revenus de nos immeubles locatifs sont repris des budgets établis par la régie et affinés en fonction des éléments que nous connaissons, ainsi que des coûts/recettes effectifs des années précédentes.

Cette année, les charges et revenus estimés pour les 2 nouveaux immeubles locatifs des Saussac ont été ajoutés pour la période de mai à décembre 2017. Les revenus locatifs sont estimés à CHF 530'000 et les charges à CHF 298'000.

Par ailleurs, un montant de CHF 50'000 a été prévu dans les frais d'entretien de l'immeuble Grand-Cour 4 pour les travaux de réfection des locaux de la Poste. Les travaux d'aménagement d'une agence postale à l'épicerie de Troinex ont été estimés à CHF 20'000 (place de Mairie 3).

Auberge communale La Chaumière

Les charges et revenus inscrits au budget correspondent aux frais d'entretien courant de ce bâtiment et, pour les revenus, au contrat de fermage signé récemment avec le nouvel exploitant. Nous rappelons cependant que ce dernier souhaite réaliser des travaux de réaménagement du restaurant et que ce projet sera soumis à la commission des bâtiments, puis un crédit devra être voté par le Conseil municipal.

PLAN DES INVESTISSEMENTS

En 2017, nous prévoyons des investissements du patrimoine administratif pour un total de **CHF 547'400**. Ils sont essentiellement liés à la poursuite des études relatives aux projets suivants :

- construction d'un nouveau club-house et d'une crèche, ainsi que réaménagement d'une partie de la zone sportive ;
- suite de l'étude concernant l'aménagement du centre du village et l'agrandissement futur de l'école.

Pour rappel, le plan des investissements recense uniquement les intentions de dépenses d'investissements à venir ; pour chaque nouveau projet, l'ouverture d'un crédit d'investissement doit faire l'objet d'une délibération soumise au vote du Conseil municipal.

Fonds Intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

En mars 2016, le Grand-Conseil a voté la loi 11784 sur le Fonds Intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Ce fonds a pour but de soutenir financièrement les communes en vue de la construction d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. La contribution annuelle au FIDU a été fixée à CHF 25 millions, dont CHF 2 millions sont pris en charge par le canton. La part de chaque commune est calculée en fonction de la valeur de production du centime.

La contribution pour notre commune, inscrite dans le plan des investissements 2017, se monte à **CHF 147'400** et nécessite une délibération pour l'ouverture d'un crédit d'engagement. Ce montant sera amorti sur 30 ans dès 2018.

Les attributions de ce fonds (= recettes d'investissements) aux communes sont calculées en partie (environ la moitié) sous forme d'allocations forfaitaires en fonction des nouveaux logements construits sur la commune (sauf en zone villa). Le solde des attributions sera alloué pour des projets spécifiques d'infrastructures publiques sur demande. En 2017, notre commune ne recevra aucune allocation forfaitaire.

Nous rappelons également que les investissements du patrimoine financier (PF) ne figurent pas dans le plan d'investissements, car ils sont comptabilisés directement au bilan. Les dépenses du PF envisagées en 2017 sont constituées essentiellement par la fin des travaux de construction des immeubles « Les Saussac ».

Le tableau « Recensement des investissements prévisibles 2017-2020 » est joint aux documents du budget.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous rappelons que ces projets de budget et de plan des investissements seront examinés par la commission des finances le **lundi 31 octobre prochain à 18h30**.

Troinex, le 17 octobre 2016

La Mairie